

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 mars 1909, M. le Capitaine de frégate Henri-Louis-Charles-Joseph Jeannel, Directeur du Port de Monaco, est nommé Membre du Comité des Travaux Publics.

Par Ordonnance Souveraine en date du 18 mars 1909, MM. Léon Pollaco et Auguste Gabrielli, choristes au théâtre de Monte Carlo, sont autorisés à porter la Médaille d'argent fondée en souvenir du règne de l'Empereur Alexandre III, qui leur a été accordée par S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. R. le Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha a déjeuné, aujourd'hui, à bord du yacht *Princesse-Alice* avec S. A. S. le Prince de Monaco.

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

S. A. S. le Prince a approuvé la délibération du Comité des Travaux Publics en date du 5 mars courant. En conséquence ont été autorisées les demandes suivantes :

Demande Unia César : Construction de maison, chemin de la Turbie.

Demande de la Compagnie du Gaz de Beausoleil : Etablissement d'un branchement de gaz, escalier et rue Bellevue.

Demande Fiorino Pierre : Construction d'un W.-C., boulevard Charles III.

Demande Rigoli : Agrandissement de la villa Gracieuse, chemin de la Rousse.

Demande Mantovani : Installation du tout-à-l'égout, rue des Boules.

Demande de l'Administration du Domaine : Expropriation de la terrasse de la villa Guy, en vue de l'élargissement du trottoir du boulevard des Moulins.

Etc., etc.

Une intéressante conférence a été faite, mercredi soir, par M. Aillaud, de Nice, dans la magnifique salle de conférences du Musée Océanographique, sous les auspices du Groupe d'Etudes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Roussel, Gouverneur Général intérimaire, empêché, avait prié M. Fuhrmeister, délégué au Secrétariat Général du Gouvernement, de le remplacer.

M. Lucien Bellando de Castro a d'abord remercié en termes heureux S. A. S. le Prince des marques de bienveillance que Son Altesse a daigné donner au Groupe. Puis il a fait l'éloge du conférencier.

Celui-ci avait choisi pour sujet la Corse, dont il a fait une intéressante description agrémentée de projections lumineuses.

L'assistance, parmi laquelle se trouvaient de nombreux fonctionnaires et des notabilités de la Principauté, a fait un vif succès au conférencier.

La fête des fleurs, organisée par la Société des Régates, a eu lieu dimanche après-midi sur le boulevard de la Condamine.

Cette gracieuse fête a été favorisée par un temps radieux. Aussi le public se pressait-il très nombreux dans les tribunes aménagées le long du parcours des voitures.

Les équipages et les automobiles étaient en nombre considérable et décorés avec une grande richesse et un goût parfait. La bataille, qui a duré de 2 à 4 heures, a été des plus animées.

Le *Germania*, superbe vapeur de 136 mètres de long, appartenant à la Compagnie Fabre, est entré dimanche dernier dans le port de Monaco, où il a pu, en dépit de ses vastes proportions, évoluer à l'aise.

Le *Germania* avait à bord les deux racers américains qui viennent participer au meeting des canots automobiles de Monaco, le *Standard* à M. Price Mac Kinney et le *Dixie II* à M. Edward S. Scroeder.

THÉÂTRE

L'extraordinaire Dranem a paru de nouveau, la semaine passée, sur la scène du théâtre des Beaux-Arts, dans une pièce, *Zizi*, écrite pour lui sans doute et dans laquelle son outrance burlesque a déchaîné des tempêtes de fou rire. M^{lle} Suzanne Desroches lui a très spirituellement donné la réplique.

Le spectacle se complétait par un acte de M. Jean Stern, *Céladon*, dont l'intrigue amoureuse s'agrémentait d'une charmante partition de M. Ed. Mathé. M^{lles} Rachel Launay et Mylo d'Arcile, MM. Lamy et Castin ont joué avec esprit et agrément cette gracieuse fantaisie.

A la fin de la semaine, l'amusant chansonnier Chepfer a dit et chanté un certain nombre de ses spirituelles compositions qui, sous le titre de *Graphophone Journal*, sont rassemblées en une sorte de revue de la plus joyeuse fantaisie.

Une aimable opérette de Lecocq, *Le Docteur Miracle*, a également été fort applaudie. M^{lle} Lucette de Verly, aussi fine comédienne qu'agréable chanteuse, a chanté le personnage de Laurette avec infiniment de verve et d'entrain. M^{lle} Théry, MM. Poudrier et Berthaud ont largement contribué au succès.

CONCERTS

L'ouverture superbement colorée de *Benvenuto Cellini* de Berlioz a été exécutée avec éclat au début du dernier concert classique.

Venait ensuite la belle *Symphonie Pathétique*

de Tchaïkowsky, qui est son dernier ouvrage et semble toute pleine des sombres pressentiments de sa fin prochaine. La dernière partie n'est qu'une douloureuse lamentation. Les deux parties intermédiaires semblent exprimer la passion qui entraîne le héros vers les nobles actions. Le *scherzo* éveille particulièrement une idée de hardiesse et d'énergie, grâce à la combinaison de son thème initial avec un air de marche du plus saisissant effet. Malgré la sûreté de l'interprétation, on s'est généralement accordé à regretter que cette œuvre magnifique n'ait pas été traduite avec toute l'ardeur et la fougue douloureuse qui, seules, peuvent en faire comprendre l'inspiration et que savent lui imprimer les capelmeisters allemands.

L'ouverture de *Thémis* de Nicolò Celega a été spécialement écrite pour l'orchestre de Monte Carlo. Cette page est d'une facture savante et d'une inspiration abondante et facile. La phrase, exposée par les violoncelles et reprise par les violons et les basses, est d'un charme exquis. L'œuvre du délicat compositeur, si prématurément enlevé, a été vivement applaudie.

Les *Murmures de la Forêt* du deuxième acte de *Siegfried* et la fameuse *Rapsodie Hongroise* de Liszt terminaient ce beau concert.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 18 et 19 mars 1909, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

S. E.-R., dit S., né à Marseille le 22 juillet 1870, écrivain, sans domicile fixe, quinze jours de prison et confiscation de l'arme saisie, pour vol et port d'arme prohibée;

L. M.-F., né à Toulon le 6 octobre 1859, employé de commerce, demeurant à Nice, 5 fr. d'amende (par défaut), pour infraction à la police des chemins de fer;

H. H., né à Bucarest (Roumanie) le 29 avril 1890, interprète, demeurant à Nice, 16 francs d'amende (par défaut), pour infraction à la police des chemins de fer;

G. J., dit G., né à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique) le 1^{er} janvier 1876, avocat, demeurant à Beausoleil, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, 42 tireurs ont pris part au *Prix des Roses* (handicap). MM. Pellerin (21 m.) et Sacchi (25 m. 1/2), tuant 6 sur 6, partagent les deux premières places; MM. Benvenuti (30 m. 1/4), A. Thonier (25 m. 1/2) et comte Althann (21 m.), tuant 5 sur 6, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Erskine, comte F. Hoyos, Lawton, Roberts.

Le *Prix des Bluets* (consolation), handicap par rendement de pigeons, a réuni, jeudi, 38 tireurs. M. Crozier (24 m. 3/4), tuant 9 sur 9 et M. Maran

(23 m.), tuant 11 sur 11, partagent les deux premières places; M. le capitaine Stratford (20 m.), tuant 12 sur 13, troisième.

Vendredi, 30 tireurs ont pris part au *Prix des Lilas* (27 m.); M. le baron Falkenhausen, tuant 5 sur 5, premier; MM. A. Thonier et Roberts, tuant 8 sur 9, partagent les deuxième et troisième places.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le baron Mutzenbecher, A. Thonier, Roberts, comte F. Hoyos.

Samedi, 37 tireurs ont pris part au *Prix de Saint-Roman* (handicap). MM. Beauduin (21 m.), Hans Marsch (24 m.) et Berselli (25 m. 1/2), tuant 7 sur 7, partagent les trois premières places.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Roberts, baron Falkenhausen, Maran, Erskine, Saavedra.

Hier, lundi, la première journée du *Grand Prix du Littoral* (handicap), 10.000 francs et une médaille d'or, a réuni 80 tireurs.

Après le quatrième tour, 34 tireurs ont tué 4 sur 4, 26 ont tué 3 sur 4 et 20 ont deux zéros.

Aujourd'hui, continuation du *Grand Prix du Littoral*.

Mercredi 24 mars. — *Prix de Saint-Roman*, 1,000 francs.

Vendredi 26 mars. — *Prix des Mugnets*, 1,000 francs.

Samedi 27 mars. — *Prix des Bananiers*, 1,000 francs.

Lundi 29 mars. — *Prix de Larvoto*, 1,000 francs.

Mercredi 31 mars. — *Prix de Monaco*, 3,000 francs.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Tosca, opéra en 3 actes de MM. ILICA et GIACOSA, musique de PUCCINI. — Distribution : Flora Tosca, M^{lle} CHENAL; Mario Cavaradossi, M. ANSEMI; Le Baron Scarpia, M. GILLY; Le Sacristain, M. PINI-CORSI; Spoletta, M. CHALMIN; Angelotti, M. MARVINI; Sciarone, M. PADOURÉANO; Un geôlier, M. ANTONIO; Un Officier, M. STEPHANE. — Chef d'orchestre, M. Alexandre POMÉ.

La Tosca vient d'être donnée, comme la *Vie de Bohème*, en représentation italienne. La remarquable partition de Puccini a retrouvé son succès habituel. On a entendu avec un nouveau plaisir cette musique très dramatique.

Plusieurs pages ont été bissées d'acclamation, entr'autres, la poétique romance du ténor, au premier acte, le *Te Deum* qui termine cet acte avec accompagnement d'orgue, de cloches et d'orchestre; puis la scène si impressionnante de la torture et la mort de Scarpia, au second acte, et le prélude symphonique du troisième acte dépeignant le lever du soleil avec les sonneries des cloches qui saluent le réveil de Rome.

L'action est trop connue pour qu'il soit besoin de la rappeler. Disons seulement que l'interprétation a été des plus heureuses.

M^{lle} Chenal jouait le rôle de Floria Tosca : elle y a obtenu un succès considérable en y déployant de rares qualités de tragédienne lyrique : sa voix délicieuse et d'une riche sonorité, son jeu très émouvant lui ont valu des applaudissements d'ovation.

M. Anselmi, en Cavaradossi, a été ce qu'il est dans tous ses rôles, c'est-à-dire chanteur de voix exquise. Il a particulièrement soulevé l'enthousiasme de toute la salle au troisième acte, très intense, qui lui permet de se donner tout entier et où il a trouvé des accents superbes.

Scarpia, c'était M. Gilly, artiste à l'organe puissant, qui a droit également aux plus vibrantes félicitations. Il a soutenu avec une vaillance, qui ne s'est pas démentie un seul instant, ce rôle odieux et écrasant et les phrases d'une grande envergure qu'il comporte.

Dans les rôles épisodiques il faut citer M. Pini-Corsi, un sacristain fort plaisant et de haute valeur

artistique; M. Marvini, le proscrit Angelotti; M. Chalmin, l'agent de police Spoletta; MM. Padouréano, Antonio et Stéphane.

L'orchestre, conduit par l'éminent maestro M. Alexandre Pomé, a joué en perfection la magnifique partition de la *Tosca*.

Fernand PLATY.

Essai sur les Origines de Monaco

II. — LA CITÉ

La ville de Monoicos. (Vers l'an 500 avant J.-C.)

(suite)

Leur répartition sur les pentes qui dévalent des enceintes est, nous a-t-il semblé, assez constante. Les principaux centres sont : les gazomètres, dominés par le Rocher; l'avenue, le pont de la gare, le boulevard de l'Ouest, au-dessous du Castellaretto; la Costa, Monte-Carlo, l'économat, l'ancienne poterie, le versant du Carnier et son sommet, où, à la base des fortifications des Mules, il y a une trentaine d'années, on découvrit une cachette de pièces carthagoises.

On peut remarquer que chacun de ces centres répond respectivement à une enceinte fortifiée. Chaque clan aurait donc formé dans la ville un quartier distinct. L'économie familiale, descendue de ses hauteurs, aurait conservé ses droits dans la ville nouvelle; au nom des préjugés de culte domestique et de race elle aurait dressé des cloisons étanches entre des groupes d'hommes que l'instinct et l'intérêt sollicitaient à s'associer et à se fondre en une seule communauté.

Nous avons dit qu'une des conditions jugées essentielles à l'établissement d'une ville a été l'existence d'une source. Celle-ci ne se trouve pas à la Condamine. La fontaine du Canton (qui s'est affouillée depuis) était trop éloignée du port; d'autre part, le cours d'eau de la vallée des Gaumates ne pouvait y suppléer, parce qu'il est temporaire. On y remédia en creusant un puits, qui a été retrouvé à la *Buanderie*, comblé avec des tessons de poterie de l'époque romaine (1).

De ce quartier, formé autour du puits, nous croyons qu'il subsiste encore quelque chose.

C'était par excellence le quartier monoécien, dépendant du Rocher que couronnaient la citadelle et le sanctuaire de Monoicos, double ressource de sauvegarde qu'on tenait à avoir toujours à portée.

L'idée qu'on s'en ferait serait inexacte si on ne tenait pas compte de l'exhaussement du terrain, depuis qu'on y a déchargé les déblais provenant de la retaille du flanc nord du Rocher pour l'ouverture de la *Grande Rampe*.

Le niveau archéologique de la période que nous étudions se retrouve à plus ou moins trois mètres au-dessous de la surface actuelle du sol. L'état stratigraphique présente en tableau les superpositions suivantes, énumérées de bas en haut : 1° terrain vierge, argileux, compact, rouge; 2° strate de terre grise (niveaux habités), d'un mètre en puissance; 3° ligne sableuse, blanche, très mince, inclinée (passage du chemin du port?); 4° surcharge de déblais pierreux, d'une épaisseur de deux mètres.

La ville de Monoicos reposait immédiatement sur la terre vierge. Voici ce qui nous le fait croire.

Au mois de juin, 1907, l'excavation qu'on pratiqua pour l'installation d'un nouveau gazomètre amena la découverte d'une sépulture double, faite de tuiles de toiture et de faîteaux en couvre-joints. Plus que le tombeau, un détail qui nous parut digne d'intérêt, fut une rangée de demi-blocs ou grosses pierres qui, dépassant à peine l'affleurement de l'argile rouge, coupait en diagonale le fond de la fosse.

Nous y reconnûmes un de ces soubassements de cases ligures, dont nous avons entrepris, depuis nombre

(1) *Annuaire de la Principauté de Monaco*, 1880, p. 183.

d'années, de faire le relevé dans les enceintes de la montagne.

Les maisons préhistoriques se composaient, comme on le sait, d'une assise inférieure de pierres et d'un bâti en bois, qu'un bousillage venait recouvrir pour le rendre impénétrable aux agents atmosphériques. Il est évident que le temps a toujours fait disparaître le clayonnage, mais l'assise de pierre s'est conservée avec une régularité de formes et des caractères trop constants pour que, même dans un cas particulier, on soit exposé à une méprise.

Ce fut bien un libage de case antique que nous eûmes sous les yeux au gazomètre. Les deux extrémités restant engagées sous les terres, nous pûmes le mesurer sur une longueur de 2 m. 60.

Cette constatation d'un fait unique n'autoriserait pas une conclusion générale, mais nous avons lieu de croire que les terrassements exécutés naguère à la Condamine avaient mis au jour d'autres fondations de huttes, sur lesquelles l'attention n'a été attirée que, quand, en 1879, M. Wagatha entreprit de mettre fin au gaspillage des richesses archéologiques souterraines de la Principauté, en imprimant aux fouilles une direction rationnelle.

Il ne tarda pas à rencontrer, à la base du niveau archéologique (terre grise), des rectangles construits en pierres, « de deux mètres carrés environ chacun, dont les parois en maçonnerie grossière ne se faisaient remarquer par aucune particularité » (1).

On y vit des caveaux, parce que plusieurs d'entre eux renfermaient des cercueils en tuiles. Il ne pouvait en être autrement, puisque cette partie de la Condamine ayant servi de cimetière pendant les six premiers siècles de notre ère, les inhumations, pratiquées sur tous les points, avaient dû fréquemment se superposer aux ruines de la ville et s'encadrer dans les substructions des maisons.

D'ailleurs le cercueil tectiforme en briques étant caractéristique des sépultures à fleur de terre, on ne voit pas à quel but auraient répondu ces caveaux. Dans le seul cas que nous puissions invoquer, l'orientation de l'alignement de blocs et celle des sépultures n'étaient pas concordantes. Les libages n'étaient donc pas faits pour les tombes.

On remarquera aussi que ces caveaux n'ont été vus qu'à la Condamine. Les autres parties de la zone cimetériale n'en ont produit aucun exemple. M. Brun, qui a fait la description des tombeaux romains à Nice et à Beaulieu, ne mentionne pas ce type particulier.

Quant aux dimensions qu'on attribue à ces substructions, elles seraient vraiment trop exigües pour un logement; mais nous savons par un témoin de ces découvertes, qu'aucune mesure n'a été prise, qu'aucun de ces petits monuments n'a été entièrement dégagé et que l'évaluation « deux mètres carrés environ » manque de précision géométrique.

Toutes ces raisons nous ont amené à penser que ces inexplicables *caveaux* sont les fondations de maisons de l'antique ville de Monoicos.

Décadence de Monoicos. — Lutte contre les Marseillais.

— Les Monoécien se mettent à la solde des Carthaginois. — Piraterie et pillage. — Menace d'invasion.

Nous ne pouvons hasarder depuis l'an 500 environ jusqu'à 137 (avant J.-C.) que quelques aperçus sur la situation économique de la ville de Monoicos. Hormis Hécatee (2), les historiens antérieurs à la conquête romaine semblent l'avoir complètement ignorée. Si l'on excepte quelques tribus qui se sont signalées par des méfaits extraordinaires, les autres parties de la Ligurie ne sont guère mieux connues. C'est le pays des Barbares.

Monoicos était trop éloigné des deux principaux foyers de l'histoire pour ne pas rester dans les ténèbres

(1) *Journal de Monaco*, 30 sept. 1879. — *Annuaire de la Principauté de Monaco*, 1880, p. 171.

(2) *Frag. Hist. Græc. Hecataei frag.* 23. Didot-Muller, I, p. 2.

auxquelles le vouait le parti pris, systématiquement observé par ses habitants, de ne rien écrire.

La défaite des Carthaginois à Himère, en 480, atteignit par contre-coup la prospérité naissante de la cité monoécienne. Les Carthaginois conservaient la Sardaigne, mais leur puissance maritime sortit du désastre qui leur avait fait perdre la Sicile, considérablement diminuée.

Marseille releva la tête et se disposa à prendre la revanche d'Alalia. Elle entreprit d'enlever à Carthage l'hégémonie de la Méditerranée occidentale et de la supplanter en Ligurie, en occupant de plein droit les points le plus avantageusement situés du littoral.

Les indigènes ne purent que protester et leurs plaintes furent encore jugées intempestives. L'historien Justin leur donne tous les torts : « Ces Liguriens, écrit-il, parce qu'ils étaient jaloux des accroissements successifs des Grecs (de Marseille), les harcelèrent par des guerres continuelles ; mais les Grecs repoussaient leurs attaques avec tant de succès qu'ils les vainquirent et fondèrent de nombreuses colonies sur le territoire qu'ils leur avaient enlevé (1) ».

Le particularisme, invétéré chez les Ligures, fut la cause de leur malheur. Unis, ils auraient triomphé, divisés, ils se firent battre en détail. Les Marseillais s'en firent gloire en déclarant qu'ils avaient vaincu plusieurs rivaux. En réalité, la conquête marseillaise, gagnant sur eux par des mouvements tentaculaires, en était arrivée, de proche en proche, jusqu'à menacer le port et la ville de Monoicos.

Il est probable qu'une vigoureuse sortie des Monoécien mit un terme aux projets d'extension de la politique phocéenne.

Un engagement naval dut avoir lieu dans les eaux de Monaco (2), à la suite duquel les navires massaliotes se retirèrent à l'embouchure du Paillon.

Là se dressait un rocher isolé, autrefois occupé par un clan ligure (3). Les Marseillais y prirent position et jetèrent les fondements d'un comptoir colonial. Celui-ci fut dédié à la divinité qui donne la victoire : *Nicaia*, d'où est venu Nice. Ce vocable n'est peut-être pas un indice de triomphe, car les Marseillais ne se proclamaient jamais plus hautement victorieux que quand ils avaient été battus. Quoiqu'il en soit, Monoicos conserva son indépendance et répara ses pertes en vue de prochaines luttes (4).

L'opinion d'une occupation temporaire du Rocher monoécien par les Phocéens et de la consécration à Hercule du port et de la montagne est dénuée de fondement, parce que si Marseille s'était emparée de Monaco, elle l'aurait conservé au même titre que Nice et Antibes. Ce qui n'a pas eu lieu.

Le port et la montagne étaient trop fortement défendus pour avoir grand-chose à redouter d'une agression et le site lui-même, n'offrant aucune des conditions requises pour un bon établissement commercial, ne pouvait avoir tenté sérieusement les Marseillais. Mais il put leur paraître important de se rendre maîtres de ce nid de pirates, où s'abritait une flotille de vaisseaux entrepreneurs et bien armés.

L'inquiétude qu'inspirait aux trafiquants cette marine, toujours aux aguets des occasions de faire quelque prise, était justifiée de la part des Marseillais au moins autant que de celle des Etrusques.

Les Monoécien, comme les autres Ligures et comme les Romains d'ailleurs, avaient pris pour types de leurs navires les vaisseaux de guerre carthaginois. Ils disposaient d'une marine complète. Seul le bâtiment de charge, marchant à la voile, était presque inconnu chez eux.

Comme tous les Ligures riverains, les Monoécien

réquisitionnaient les bateaux marchands qui passaient en vue des côtes. Ce fut le droit de mer, que Monaco exerça longtemps encore, en dépit de toutes les protestations.

Une entente dut tempérer cet état d'hostilités. Commerçants avant tout, les Marseillais avaient le secret de gagner par la persuasion ceux qu'ils n'avaient pu contraindre par la force. On fit des traités. Deux piécettes d'argent confirmeraient cette conjecture, si nous étions assuré, avec une entière certitude, qu'elles proviennent de Monaco. Nous sommes mieux renseigné sur des monnaies de bronze, trouvées à la Condamine, mais celles-ci paraissent bien plus récentes.

D'autres villes se formèrent sur le modèle des colonies marseillaises, qui étaient généralement établies à l'embouchure d'une vallée, et Monoicos, dont les Carthaginois n'entretenaient plus le marché, déclina rapidement.

La population habituée à l'existence facile que procure le commerce, ne retrouva pas en face de la misère la force qui soutenait ses aïeux dans la lutte pour la vie.

Le gros pain, l'eau et les laitages ne suffisaient plus à ses besoins. Plutôt que d'en revenir à cette extrémité, beaucoup de jeunes gens émigrèrent et allèrent s'enrôler dans l'armée ou sur la flotte carthaginoises (1). Les Carthaginois, qui ne faisaient pas la guerre par eux-mêmes, entretenaient des troupes mercenaires, en grande partie recrutées dans la Gaule cisalpine et dans la Ligurie. Ce furent ces deux peuples qui payèrent de leur sang les frais des deux premières guerres puniques. Les survivants, après avoir gagné quelque argent, rentraient au foyer familial. Ainsi s'explique la quantité relativement grande de monnaies carthaginoises qu'on recueille à Monaco.

Les princes de châteaux résidaient encore dans leurs lourdes enceintes que n'égayaient plus les banquets et que n'éclairaient plus, la nuit, les feux de signaux.

Un moment, l'expédition d'Annibal en Italie dut faire luire à leurs yeux l'espoir d'un relèvement et d'un renouveau de la fortune. Le général carthaginois aurait-il songé à suivre la route du littoral, où il comptait tant d'amis ? Il est permis d'en douter, car il semble avoir voulu éviter le voisinage de la mer (2). Mais en retrouvant ici des monnaies des principales villes de la Grande-Grèce et de la Sicile (3) qui s'étaient déclarées en sa faveur, on pourrait croire que Monaco fut le lieu désigné pour la concentration des forces alliées, destinées à grossir son armée ou celle du deuxième corps d'expédition conduit par Asdrubal (4).

(A suivre).

Ch^{ne} L. DE VILLENEUVE
Directeur du Musée Anthropologique.

(1) POLYBE, I, 47, 4 ; 67, 7.

(2) TITE-LIVE, XXI, 31.

(3) Métaponte, Syracuse, Messine, Lilybée. Cfr. *Journal de Monaco*, 1884, 9 septembre.

(4) TITE-LIVE, XXVII, 49.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

le 30 mars 1909, à 2 h., en l'étude de M^e Le Boucher

DE

DEUX MAISONS

à Monaco, rue Caroline et rue des Orangers

Premier lot, maison d'angle, mise à prix. **22.000 fr.**
Consignation pour enchérir..... **1.800 fr.**

Deuxième lot, maison rue des Orangers,
mise à prix..... **18.000 fr.**
Consignation pour enchérir..... **1.500 fr.**

Faculté de réunion. On peut traiter avant les enchères.
Pour renseignements s'adresser à M^e LE BOUCHER.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **Vendredi 16 Avril 1909**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1909 ;
- 2^o Rapport des Commissaires ;
- 3^o Approbation des comptes s'il y a lieu ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Aliénation de diverses parcelles de terrain ;
- 6^o Nomination des Commissaires des comptes.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de Monaco a déclaré la dame **Eugénie Vanlangermeersch**, veuve **Baggio**, et le sieur **Pierre Grosjean**, marchands de vins et liqueurs, associés, à Monte Carlo, en état de faillite, dont l'ouverture a été fixée provisoirement au dit jour.

M. SAVARD, juge du siège, a été nommé commissaire, et M. CROCO, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme, dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco,
8, rue des Carmes.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi vingt-sept mars courant, à deux heures de l'après-midi, dans les locaux où ils se trouvent, rue Saige, n^o 8, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un matériel de marchand de vins et de marchandises tels que : décalitres, entonniers, mesures, baquets en bois, poulie et sa corde, demi-muids, fûts, bonbonnes, etc., vins de Champagne, Saint-Julien, Chianti, Marsala, Asti, vermouth, cognacs, sirops, etc.

Au comptant, et 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, les six, seize et vingt-sept février mil neuf cent neuf, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le dix mars suivant, vol. 109, n^o 8 ;

M^{me} Marie-Anne Delacroix, propriétaire, demeurant à Nice, veuve de M. Félix-Ernest Garrus ; M. Edmond-Eugène Garrus, sous-directeur de la Banque du Sud-Est, demeurant à Nice ; M^{lle} Emilie-

(1) JUSTIN, XLIII, 3.

(2) JULIAN, *Histoire de la Gaule*, I, p. 392.

(3) On y a retrouvé des haches en pierre polie.

(4) JUSTIN, XLIII, 5.

Jeanne-Nathalie Garrus, sans profession, demeurant à Nice; M. Firmin-Octave-Jean-Marie Gouzene, lieutenant au premier régiment de hussards, et M^{me} Anne-Joséphine Garrus, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Montpellier.

Ont vendu à M. Charles-César-Joseph-Pompée Unia, musicien, et M^{me} Angeline Bodro, artiste, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de la Colle, d'une superficie de deux cent vingt-mètres carrés environ, cadastrée n° 399 p. section B, confrontant: de l'est, sur une longueur de vingt mètres, les vendeurs; du sud, sur une longueur de onze mètres, M. Fontana; du nord, les hoirs Ajani; de l'ouest, sur sept mètres, un triangle commun avec les hoirs Ajani, et les hoirs Ajani sur une longueur de treize mètres.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de onze mille trois cent soixante-trois francs quinze centimes.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent neuf.

Pour extrait: Signé: L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit mars mil neuf cent neuf, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le dix-huit mars, même mois, vol. 109, n° 10, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour-d'hui même;

M. Henri-Louis-Honoré Crovetto, entrepreneur de transports, propriétaire, chevalier de l'ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco, boulevard des Bas-Moulins, a vendu

Au Domaine privé de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco,

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Salines, d'une superficie de trois mille sept cent quarante-sept mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 27 p. de la section A, confinant: au levant, M. Pierre Aureglia et le Domaine; au couchant, au chemin frontière entre la France et la Principauté de Monaco; au midi, à une parcelle de terrain située sur le territoire français acquise par le Domaine à M. Henri Crovetto suivant acte reçu par M^e Eymin, le même jour; au nord, M. Louis Médecin.

Cette vente a eu lieu à raison de vingt francs le mètre carré, moyennant le prix principal de soixante-quatorze mille neuf cent quarante francs, ci 74.940 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent neuf.

Pour extrait: Signé: Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit mars mil neuf cent neuf, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le dix-huit mars, même mois, vol. 109, n° 11, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour-d'hui même;

M. Louis Médecin, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, rue Florestine, a vendu

Au domaine privé de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco,

Une parcelle de terrain, située à Monaco, quartier des Salines, d'une superficie de deux mille cent-vingt mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 28 p. de la section A, confinant: au levant, le Domaine acquéreur; au couchant, le chemin frontière entre la France et la Principauté de Monaco; au midi, à une autre parcelle de terrain située en territoire français, acquise par le Domaine de M. Henri Crovetto, suivant contrat reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le même jour; et au nord, aux hoirs Ajani.

Cette vente a eu lieu à raison de vingt francs le mètre carré, moyennant le prix principal de quarante-deux mille quatre cents francs, ci 42.400 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent neuf.

Pour extrait: Signé: Alex. EYMIN.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 fr 25. Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin: villa Paola, 25, boulev. du Nord Monte Carlo

ON DEMANDE A LOUER A L'ANNÉE, deux chambres non meublées, exposition sud. — Prière donner adresse bureau du Journal.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

LLOYD NÉERLANDAIS la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco:

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

L'Aérophile, revue technique et pratique des locomotions aériennes (17^e année), 63, Champs-Elysées, Paris.

Comment passer d'un petit modèle d'aéroplane à un autre plus grand? A cette question que se posent si souvent les inventeurs, le capitaine Ferber nous fournit la réponse dans l'Aérophile du 15 mars. Le savant aviateur donne également une curieuse application de la formule de la marine française aux aéroplanes.

Dans le même numéro, M. Babonneau termine sa savante Contribution à l'étude des aéroplanes, et M. Cléry, son Etude technique sur les aéroplanes et les pièces d'aéroplanes inventés par Louis Bleriot; le commandant Thouveny, dans un travail très nouveau et très poussé sur Le vol à voile, complète et développe sa précédente note à l'Académie des Sciences.

Dans la partie réservée aux applications directes nous trouvons de nombreuses notes illustrées sur les aéroplanes et autres machines volantes en France et à l'étranger, une description détaillée du nouveau dirigeable La Belgique dû à Louis Godard, les expériences de dirigeables en France et hors de France, et encore, le Bulletin des ascensions aérostatiques, le relevé des épreuves et prix en cours, sans parler des Bulletins officiels des principales Sociétés aéronautiques françaises.

Dans ses 24 pages compactes, sans cesser d'être élégantes, et qui contiennent la matière de bien des volumes à 3 fr. 50, avec ses illustrations techniques ou pittoresques, toujours justifiées par le texte et non pas ajoutées au hasard sans aucun lien avec les articles, comme cela se fait trop souvent, l'Aérophile demeure, eu égard à la valeur de ses collaborateurs, au développement de son texte et de son illustration, le mieux fait, le plus complet et le moins cher des périodiques aéronautiques.

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

Table with 3 columns: TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION, MAINLEVÉES D'OPPOSITION, TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE. It lists specific legal notices regarding shares and oppositions.